



Sharing our  
Passion

Tournai, le 23 mars 2022

**Concerne : Action nez rouges #Polvitasmile printemps 2022**

**CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION**

Cette campagne est sous la responsabilité du groupe Pollet, représenté par sa maison mère, Ets Pollet SA rue de la Grande Couture 20 à 7501 Tournai Orcq, Belgique, n° d'entreprise 0418.402.966, et de sa filiale Pollet SA, rue de la Liberté 130 à 59000 Lille, France, n° d'entreprise FR463.482.855.60.

**La participation à la campagne est soumise aux présentes conditions d'utilisation (ci-dessous).  
En participant, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions d'utilisation et les accepter.**

**1. Conditions d'acceptation des publications**

Toute publication publiée doit respecter les règles suivantes :

- Les publications doivent être publiées pendant les dates de la campagne (du 01/04/2022 au 31/05/2022).
- Les publications doivent être publiées sur LinkedIn
- Les publications doivent contenir le nez rouge ainsi que l'hashtag #Polvitasmile.
- Une seule photo par profil sera acceptée.
- Les publications divulguant des caractères non-appropriés ne seront pas prises en compte.

**2. Propriété intellectuelle**

Les publications ne peuvent être utilisées qu'à des fins strictement personnelles. Toute utilisation effectuée à des fins commerciales ou à toute autre fin est purement et simplement interdite.

**3. Engagements envers Le Rire Médecin et les Cliniclowns**

- Par photo postée, cinq euros seront versés aux associations, avec un plafond de deux mille euros.
- L'argent récolté à la fin de la campagne sera divisé de manière égale entre Le Rire Médecin en France et les Cliniclowns en Belgique.

**4. Limitation de la responsabilité de Pollet SA**

La société Pollet SA se réserve le droit d'arrêter l'action à tout moment ou d'en modifier les conditions sans préavis quelconque. Pollet SA décline toute responsabilité en cas de modification ou d'annulation de l'action pour cause de force majeure. Pollet SA ne peut sous aucun prétexte être tenue pour responsable si le participant, pour une raison technique ou autre, n'a pas pu respecter toutes les conditions susmentionnées pour l'action.

L'équipe Pollet